

La guerre italo-turque

Les négociations en faveur de la paix seraient prochaines

Constantinople, 2 janvier. — Saïd pacha a presque totalement formé le nouveau cabinet.

A peine la Constitution sera-t-elle officielle qu'il présentera à la Chambre et donnera en même temps lecture d'un décret de dissolution qui a déjà reçu la signature du sultan. Ce n'est qu'alors que commenceront les négociations en vue d'une paix raisonnable et honorable pour la Turquie, mais tout à fait à l'avantage de l'Italie, à laquelle sera reconnu en effet l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénacée.

Le principe de cette union a été accepté par les meilleurs dirigeants ottomans, et l'opinion européenne ne pourra que se féliciter de cette décision qui met un terme à une résistance fort respectable mais tout à fait inutile. Les difficultés intérieures sont certainement la cause principale de cette décision, car on craint particulièrement à Constantinople une agitation sérieuse en Albanie, en Macédoine et en Bulgarie, agitation qui pourrait compromettre l'existence même du régime.

ENVOI DE TROUPES EN TRIPOLITAIN

Rome, 2 janvier. — Les régiments d'infanterie 29, 30 et 60 ont reçu l'ordre de mobilisation. On parle également de mobiliser deux bataillons de chasseurs alpins.

Ces troupes s'embarqueront à Naples et formeront les corps d'occupation des ports de Misraïm et Zemra, ces deux points assez importants de la côte Tripolitaine n'étant pas encore occupés.

UN GENERAL ITALIEN RELIEVE DE SON COMMANDEMENT

Rome, 2 janvier. — Le général Puccini-Giraldi qui commandait la division concentrée à Alz-Zara vient d'être blâmé et relevé de son commandement, pour avoir envoyé une colonne trop faible et avec trop peu de vivres et de munitions à Bir-Tebâa.

Les troupes, après avoir réussi avec acharnement aux attaques d'un ennemi supérieur en nombre, étaient du rétrograder n'avaient plus de munitions.

La révolution en Chine

L'attitude du trône. — L'empereur serait-il en fuite?

D'après le « New-York Herald » Youan Chi le se présente au sud-est du palais devant l'empereur dans un état de choc imminent; il sera porteur d'une requête signée, par tous les officiers supérieurs de l'armée du nord, demandant que les blancs et les hommes des princesses et nobles soient employés d'offices à l'entretien de l'armée, aux fins de continuer la guerre.

Le mémoire déclare que l'attitude dictatoire des révolutionnaires ne saurait être tolérée, et le désir le plus ardent du lutteur jusqu'au bout y est clairement manifesté.

A moins qu'il n'y ait contrebande, les principaux verseront les fonds nécessaires à la construction d'un canal. C'est une demande importante pour que sa députation soit accueillie.

Le même journal annonce que Tang Chao Ni, à qui Youan Chi Kai aurait reproché son indulgence excessive à l'égard des républicains, a donné sa démission de plénipotentiaire.

D'autre part, le bruit court à Saint-Pétersbourg que l'empereur et l'impératrice Chine ont pris la fuite et ont passé par Moukden, en route pour la résidence de Tsingtao, près de la frontière mongole, où ils seront protégés par deux bataillons de la garde.

LA REPRISE DES HOSTILITES. — LES REVOLUTIONNAIRES ATTAQUENT HANKEOU.

Hankou, 2 janvier. — Selon des rapports du gouvernement, 4000 révolutionnaires environ ont attaqué hier soir Hankou. Le combat continue.

Les impériaux suivent avec plaisir l'occasion d'éduquer la réunion de l'Assemblée nationale, qu'ils considèrent comme devant procurer sans doute la victoire aux républiques.

CROISEURS REVOLUTIONNAIRES DEVANT TCHÉ-FOU

Londres, 2 janvier. — On télégraphie de Shanghai au « Morning Post » que trois croiseurs révolutionnaires sont arrivés à Tché-Fou, où ils établissent leur base en vue d'une attaque dirigée vers le Nord.

DEFECTIOON DE TROUPES IMPÉRIALES

Tien-Tsin, 2 janvier. — Les troupes impériales de Tien-Tsin, se sont ralliées à la cause républicaine.

LA RUSSIE ET LA REPUBLIQUE CHINOISE

Saint-Pétersbourg, 2 janvier. — On annonce que le gouvernement russe n'élève aucune objection à une république chinoise, dès qu'il sera prouvé qu'une administration fonctionne d'une manière efficace et régulière. La Russie se gardera de toute influence dans les affaires intérieures de la Chine.

— J'en ai assez d'être mort, — dit-il. — J'ai envie de redevenir vivant.

Et pour cela il voulait frapper le grand coup.

Apparaître dans une affaire qui serait digne de lui.

— Attendons, dit-il, — que mesmeurs les bassaines commencent.

Il ne devait pas tarder à voir venir cette affaire.

Un matin, Paris apprit avec stupur l'assassinat d'un courtier en diamants et pierres fines très connu à Paris qu'on appelait familièrement le père Stowein.

Le père Stowein n'avait pas de mecenat. C'est-à-dire que chez lui venaient les clients, marchands ou acheteurs, les fraticulants de toutes sortes qui font le commerce de la pierre fine.

Le commerce à quantité de ramifications, et les gens qui s'y livrent ont chacun leur spécialité.

Le père Stowein, lui, s'occupait de chaînes et était en rapport d'affaires avec chacun des spécialistes.

Il faisait aussi commerce d'or et de bijoux.

Non seulement il vendait et achetait, changeait, approvisionnait, mais encore buquait.

Souvent il faisait une affaire de pierres, de perles, sur du papier. C'est-à-dire sans monnaie, sans trop s'occuper de la provenance de ces pierres.

De même qu'il achetait un lingot d'or sans demander très sérieusement ce qu'il contenait, qui n'avait pas été rebanchi, ni apposé d'un sceau.

C'était le père Stowein... et depuis plus de quarante ans c'était pour tous le père Stowein.

Cela suffisait.

Donc le matin il recevait chez lui les clients divers.

Dans l'autre midi, il allait à la Bourse aux

DANS LA REGION

A LAMBERSART

EXPLOITS DE CAMBRIOLEUR

Il visita une maison de l'avenue Félix-Claudet et y déroba pour 100 francs de couvert.

Un cambriolage a été commis le jour de l'An, chez M. René Leclercq, maître maçon, habitant Avenue Félix-Claudet, une maison isolée.

Voulant allumer sa lampe, le ménagère la chercha en tâtonnant sur la cheminée. Mais elle la cognait et se fit tomber sur le poêle où se brisa. Le pétrole répandu s'enflamma et mit au feu les vêtements de l'homme qui l'avait assailli.

Mais les appels de la ménagère avaient été entendus. Une voisine vint aider à éteindre le feu.

Le voisin vint chercher quelques uns de ses plus proches voisins, avec lesquels il visita une maison de fond en comble.

M. Leclercq constata ainsi que le malfrat s'était introduit chez lui en escaladant l'abri, la barrière clôturant le cour, en s'aidant d'une échelle prise dans un chantier voisin et en passant ensuite par une fenêtre.

Le ménagère courut chercher quelques uns de ses amis, avec lesquels il visita une autre maison de fond en comble.

Le cambrioleur visita la face, aux bras et à la poitrine. Mme Lutinier regut les soins de M. le docteur Rouzé qui, jugeant son état très grave, la fit admétre d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur, où la pauvre femme a été transportée en voiture d'ambulance.

A RAISMES

Le vol de 72.000 francs

La brigade mobile opéra une arrestation.

Nous avons relaté, dimanche matin, le vol audacieux de 72.000 francs commis ces jours derniers à Raismes.

Où se souvient que M. Antoine Norbert, qui tenait la cantine de la scierie Bauduin, devant démonter pour aller installer une roue de la Dounne, 5, déposa chez un voisin une valise contenant un certain nombre d'obligations, d'une valeur totale de 70.000 francs.

Un peu plus tard il reprit ces précieuses choses et les transporta à son domicile.

Le lendemain, qui était le vendredi 29 décembre, Mme Norbert quitta son domicile pour rejoindre son mari, qui vivait à Vincennes. Ils revinrent vers 8 heures.

M. Norbert ne parvenait pas à ouvrir sa porte, avertit son voisin, M. Hildeux, et passa dessus le mur qui sépare les cours situées derrière leurs habitations.

M. Hildeux constata alors que le carreau d'une fenêtre avait été cassé et la fanfare ouverte.

Un individu s'était introduit dans la maison, passant par cette ouverture. La porte d'entrée avait été verrouillée.

M. Norbert se rendit aussitôt dans sa chambre ébouée à Lille. La garde-robe était ouverte et la valise contenait les 70.000 francs d'obligations était disparue.

Plusieurs autres actions et quelques bijoux, d'une valeur de 2.000 francs, avaient également été dérobés.

La brigade mobile, mis au courant de ce vol, ouvrit une enquête. Celui-ci vient d'aboutir à l'arrestation, par M. Walter, chef de la brigade mobile, assisté de MM. Lejeune, chef de la police, et Louis, inspecteur de police, et Émile Gailliez, représentant de commerce.

On a retrouvé chez ce dernier, au cours d'une perquisition qui fut bien longue après la valise contenant les 70.000 francs d'actions et de bijoux dérobés.

Grâce à la brigade mobile, M. Norbert rentre donc en possession de tout son avoir.

Quant à Émile Gailliez, il a été déféré au parquet de Valenciennes.

A AUBRY

NOUVEL-AN SANGLANT

Un vieillard, dans des circonstances encore obscures, est l'objet d'une hache.

Lundi, le chef de la gendarmerie, M. Gobet, 68 ans, démonta chez sa fille, Béatrice, épouse Deloche, cité Port-Arthur, à Aubry, avait fermé la porte de son bureau, lorsque un homme, vêtu d'une jaune, vint à son bureau et lui donna une valise contenant les deux titres de cartouches de munition.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut rappelé à la partie d'après-midi, et il fut arrêté par le père Stowein.

Il fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Une heure après, un voisin, le minier Fossé-Léon, 27 ans, qui revenait d'Amiens, fut arrêté à l'entrée de la maison Deloche.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut rappelé à la partie d'après-midi, et il fut arrêté par le père Stowein.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

Le brigadier mobile, qui portait le numéro 15, fut arrêté à 8 heures et demie du soir, et gendarme devant aller le rejoindre.

<